

DOSSIER DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de LE FOLGOET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Date de la convocation : 17.03.2023

Présents : Pascal KERBOUL - Odette CASTEL - Emmanuelle LE ROUX - Patrick ROUDAUT - Michel LE GALL - Yannick GUILLERM - Xavier PENNORS - Jean-Noël LE MENN - Cécile GOUEZ - Gérard MAREC - Jacques CARRIO - Caroline THOMAS - Fabienne LEPOITTEVIN - Xavier LANSONNEUR - Marie LE DU - Emilie LE JEUNE - Rénato BISSON – Gwénaëlle LE HIR - Florian BUZARÉ

Excusés : Stéphane LE ROUX, Céline GOUEZ, Nathalie FLOCH, Olivier BERTHELOT qui ont respectivement donné pouvoir à Jean-Noël LE MENN, Odette CASTEL, Cécile GOUEZ et Gwénaëlle LE HIR

Secrétaire de séance : Emmanuelle LE ROUX

Monsieur le Maire excuse Madame Sandrine OLLIVIER, Conseillère aux Décideurs Locaux, retenues par d'autres obligations.

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance : **Motion de soutien à l'hôpital de LANDERNEAU. Accord à l'unanimité.**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 08.02.2023

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2023 est voté à l'unanimité.

UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE – Art. L2122-22 du C.G.C.T. – Délibération N°2020-32 du 11.06.2020

1) **Décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget (alinéa 4)**

DM2023/04 : Basilique – Attribution de la réalisation de l'étude diagnostic et historique de la basilique à la S.A.R.L. CANDIO LESAGE – 24 rue de Denver – 29 200 BREST. Le montant de l'étude est fixé à 50 700 € HT, soit 60 220 € TTC.

DM2023/08 : Colbert – Etude pré-opérationnelle de faisabilité – Attribution de la réalisation de l'étude à l'atelier TLPA – 41 rue Jean Macé – 29 200 BREST. Le coût de l'étude est fixé à 34 240 € HT, soit 41 088.00 € TTC.

2) **Les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15)**

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surf.	Acquéreur
2023-07	CARIOU	7 rue des Ajoncs d'Or	AH159	477	M. et Mme
2023-08	GOUEZ François	16 lieu-dit Kerbriant	AK23	1079	JEFFROY Léo
2023-09	LE GAD Julien	7 rue des Tourterelles	AH7	587	LEGROS Grégory
2023-10	LUCIDARME	6 route de Lannilis	AD9	770	MAGOT Romain
2023-11	FAVE Jean	27 rue du Stade	AC334	500	INIZAN Jean-Baptiste
2023-12	Consorts SOL	14 rue des Ajoncs d'Or	AH181	480	LETELLIER Yann

3) **Les demandes de subventions établies dans le cadre de la réalisation des projets communaux (aloinéa 26)**

DM2023/02 : Colbert – Etude de faisabilité – Demande demande de subvention dans le cadre du programme PVD – 17 120 € (50%).

DM2023/03 : Colbert – Etude de faisabilité – Demande de subvention dans le cadre du PLH 2018/2023, au titre de l'orientation 1 – Action 1.3 « Accompagner les communes dans leurs projets de centre-bourg/ville » - 3 273 €.

DM2023/05 : Aménagement des rues des Glycines et de Lanarvily - DETR 2023 - Dépôt d'une demande de subvention pour l'aménagement des rues des Glycines et de Lanarvily auprès de l'Etat. Le taux de subvention demandé est fixé à 30%, soit un montant espéré de 172 000 €.

DM2023/06 : Aménagement des rues des Glycines et de Lanarvily – Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère, dans le cadre de son programme PACTE FINISTÈRE 2030 – Volet 2. Le montant de subvention espéré est de 100 000 €.

DM2023/09 : Aménagement des rues des Glycines et de Lanarvily - DSIL 2023 - Dépôt d'une demande de subvention pour l'aménagement des rues des Glycines et de Lanarvily auprès de l'Etat. Le taux de subvention demandé est fixé à 20%, soit un montant espéré de 115 000 €.

4) **Décisions relatives au renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre (alinéa 24)**

DM2023/07 : CAUE – Adhésion 2023 – Renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE pour l'année 2023. Le montant de l'adhésion pour l'année 2023 est fixé à 100 euros.

BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE	2023-12
---------------------------------------	----------------

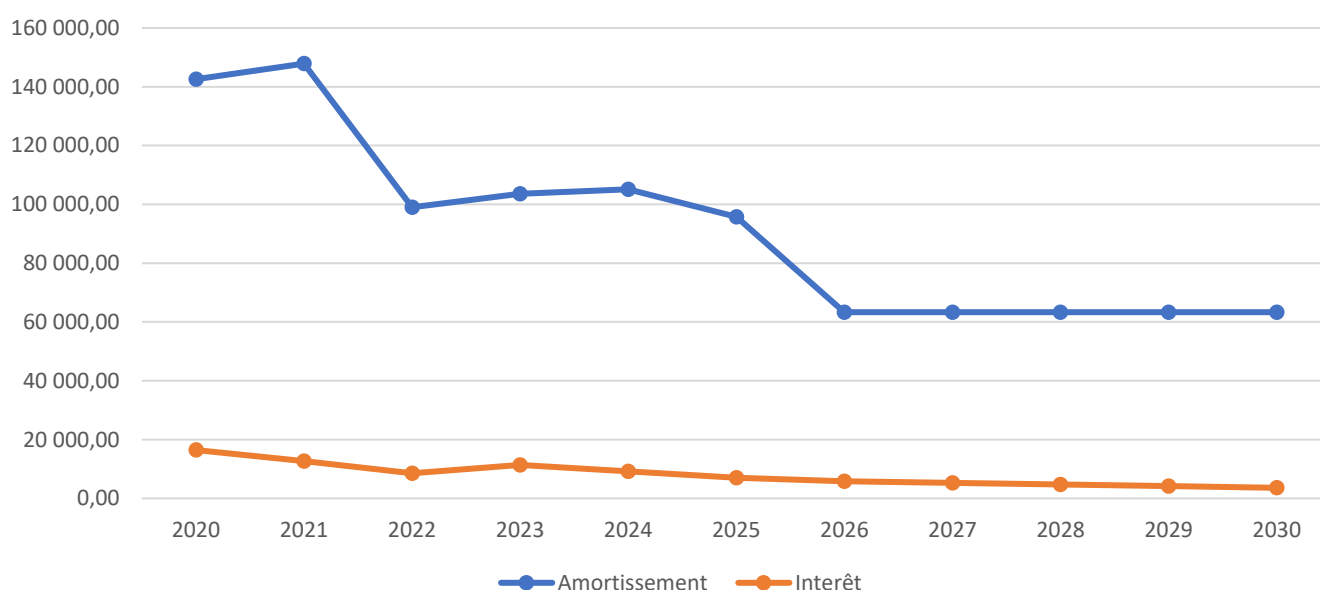
Présentation des indemnités de fonction 2022 des élus locaux

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kms, repas...)	Avantage en nature (véhicule, logement...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kms, repas...)	Avantage en nature (véhicule, logement...)
Pascal KERBOUL	24 504.60	349.40				
Odette CASTEL	7 123.44			8 415.12		
Stéphane LE ROUX	7 123.44					
Emmanuelle LE ROUX	7 123.44					
Patrick ROUDAUT	7 123.44					
Céline GOUEZ	7 123.44					
Michel LE GALL	7 123.44	349.40				
Béatrice MUNOZ	3 786.08					
Gérard MAREC	4 558.98	349.40				
Béatrice THOMAS	2 692.08					
Cécile GOUEZ	553.91					

❖ ETAT DE LA DETTE

Période	Amortissement	Intérêts	Liquidé
2020	142 613,48	16 446,23	159 059,71
2021	147 874,30	12 646,68	160 520,98
2022	99 063,39	8 595,41	107 658,80
2023	103 616,56	11 349,85	114 966,41
2024	105 160,99	9 236,42	114 397,41
2025	95 753,14	7 063,78	102 816,92
2026	63 333,32	5 880,13	69 213,45
2027	63 333,32	5 311,13	68 644,45
2028	63 333,32	4 742,13	68 075,45
2029	63 333,32	4 173,13	67 506,45
2030	63 333,32	3 604,13	66 937,45

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS - 2020/2030



Madame Odette CASTEL, adjointe au maire en charge des Finances ;

Après avoir présenté à l'assemblée le tableau récapitulatif des indemnités des élus au titre de l'année 2022 ;

Après avoir présenté la situation financière de la collectivité présente au Conseil Municipal le projet de budget 2023 de la Commune proposé par la commission des Finances/Bureau municipal réunis le 16 mars dernier, qui peut être synthétisé de la façon suivante :

Section de fonctionnement : équilibre à 2 140 725.14 €

Section d'investissement : équilibre à 3 072 884.80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	553 700.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	695 200.00	
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	6 400.00	
023	VIREMENT A LA SI	414 681.38	
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	87 688.76	
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	370 705.00	
66	CHARGES FINANCIERES	11 350.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS		
002	RÉSULTAT REPORTÉ		30 887.00

013	ATTENUATION DE CHARGES		15 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE		108 700.00
73	IMPOTS ET TAXES		1 527 700.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		446 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		8 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 000.00
78	REPRISE SUR PROVISIONS		438.14
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 140 725.14	2 140 725.14
SECTION D'INVESTISSEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	181 621.00	
204	SUBV. EQUIPEMENT VERSEES	158 901.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	842 078.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 511 062.00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	227 200.80	
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		769 054.00
021	VIREMENT DE LA SF		414 681.38
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		87 688.76
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	49 989.00	49 989.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		820 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		459 035.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	104 000.00	474 403.66
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
TOTAL INVESTISSEMENT		3 074 851.80	3 074 851.80

Arrivée de Yannick GUILLERM à 17h45.

Arrivée de Gwénaëlle LE HIR à 18h10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, **VALIDE** le budget primitif 2023 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

TAUX D'IMPOSITION 2023

2023-13

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Odette CASTEL relative à la situation financière de la commune ;

Vu le projet de budget primitif 2023 de la Commune ;

Sur proposition de la commission Finances/Bureau municipal, réunis le 16 mars dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de conserver, pour l'année 2023, les taux d'imposition votés pour l'année 2022 pour les taxes foncières et 2020 pour la taxe d'habitation, à savoir :

TAXE D'HABITATION	15.45%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	31.90%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	37.06%

BUDGET PRIMITIF 2023 – CLOS DES COQUELICOTS

2023-14

Madame Odette CASTEL, Adjointe au maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget 2023 du lotissement communal « Clos des Coquelicots » proposé par la commission des Finances/bureau municipal réunie le 16 mars dernier, qui peut être synthétisé de la façon suivante :

Section de fonctionnement : sur-équilibre de 458 526.50 €

Section d'investissement : équilibre à 355 950.33 €

SECTION D'EXPLOITATION			
CHAP	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		456 861.87
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	186 112.00	
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 749.53	271 031.16
65	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		
66	CHARGES FINANCIERES	5.00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE		45 495.00
75	PRODUITS FINANCIERS		5.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		314 866.53	773 393.03
SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	SOLDE D'EXECUTION		84 919.17
040	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 749.53	271 031.16
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	227 200.80	
TOTAL INVESTISSEMENT		355 950.33	355 950.33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le budget primitif 2023 du lotissement communal « Clos des Coquelicots » tel que présenté ci-dessus.

SDEF – Signature des conventions financières pour travaux dans le cadre de remplacement ou réparation de matériels d'éclairage public accidentés ou en panne – Délégation de pouvoir au Maire 2023-15

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs fois dans l'année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la réalisation de travaux de maintenance ou de réparation sur le réseau communal d'éclairage public en cas de vétusté du matériel ou bien de détérioration due à des accidents ou actes de vandalisme. Il indique que ces situations peuvent demander une intervention rapide du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, notamment pour des questions de sécurité. Or il n'est pas souhaitable de devoir convoquer une assemblée pour délibérer uniquement sur ce type de sujet.

Cette prestation est réalisée par une entreprise mandatée par le SDEF et est prise en charge par la commune selon les modalités financières définies par le comité syndical du SDEF dans son règlement financier.

Dans ce cadre, une convention financière est signée entre le SDEF et la commune pour chaque opération, afin de préciser l'objet des travaux et le montant de la participation communale.

Afin de permettre une intervention rapide par le SDEF, M. le Maire propose au conseil municipal que lui soit donné le pouvoir de signer les conventions financières pour un montant de participation cumulée sur l'exercice budgétaire ne dépassant pas 10 000 euros par an et dans la mesure où ces dépenses sont inscrites au budget communal.

Pour information, les montants de dépenses réalisées pour ces prestations sur les dernières années sont les suivants :

Année	Montant
2022	9 501.98
2021	11 890.00
2020	10 455.07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé les conventions financières présentées par le SDEF dans le cadre des travaux de maintenance et de réparation des éléments du réseau d'éclairage public dans la limite de 10 000 € par année.

ENFANCE/JEUNESSE – Convention de soutien communal

Madame Emmanuelle LE ROUX indique que les communes, dans le cadre de leurs compétences enfance jeunesse et la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence de coordination enfance jeunesse soutiennent et accompagnent les structures enfance jeunesse du territoire.

Conscients de l'impact des structures extrascolaires sur le mieux vivre de la population, les élus communaux et communautaires ont souhaité faire évoluer leurs soutiens, en formulant une unique convention avec l'ensemble des structures enfance jeunesse du territoire, qu'elles soient associatives ou communales. Une manière d'apporter une meilleure lisibilité aux soutiens communaux et communautaires et d'affirmer la volonté d'accompagnement des acteurs du territoire.

L'objectif de ce conventionnement est à la fois de soutenir les structures d'accueil extrascolaire œuvrant pour l'épanouissement des enfants et des jeunes et également de rendre accessible à toutes les familles un accueil de qualité. Cette démarche permet donc de valoriser à la fois les services proposés par les structures pour la population et les acteurs qui les assurent, tout en préservant la nature de chaque projet éducatif.

Dans une première partie, cette convention acte les soutiens communaux aux accueils de loisirs enfance et aux espaces jeunes, ayant pour objectifs :

- De soutenir les actions enfance au sein des structures d'accueil de loisirs à hauteur de 12€ par journée/enfant et 6 € par demi-journée/enfant
- De soutenir les actions jeunesse au sein des structures d'accueil de loisirs à hauteur de :
 - o 8 € la journée/jeune ou 4 € par demi-journée/jeune pour les temps inscrits dans un programme d'animation
 - o 2 € par présence/jeune pour les temps d'ouverture « informels »
 - o 12 € la journée/jeune et 6 € la ½ journée/jeune pour les actions « stages et séjours » de la structure

Dans une deuxième partie cette convention acte les soutiens communautaires aux structures, selon trois dispositifs : l'accessibilité tarifaire, le soutiens aux actions des ALSH enfance et jeunesse, le soutien au secteur jeunesse.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an et prend effet au 1er janvier 2023. Elle pourra être reconduite deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Emmanuelle LE ROUX ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le projet de convention de soutien tel que présenté ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

MOTION DE SOUTIEN A L'HÔPITAL DE LANDERNEAU

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une motion de soutien à l'hôpital de LANDERNEAU.

Il expose le texte de la motion :

« Le conseil municipal de LE FOLGOËT apporte son soutien aux personnels et aux habitants qui se mobilisent pour sauver le Centre Hospitalier de Landerneau dont le fonctionnement actuel et l'avenir sont gravement menacés comme l'a montré la récente fermeture des urgences de nuit durant les fêtes de fin d'année.

La fermeture envisagée du laboratoire d'analyses n'est pas acceptable car l'allongement des délais d'acheminement et d'analyses effectuées au CHRU de Brest fragilise la qualité des soins mis en oeuvre au service de la population.

En outre, le manque de recrutement (anesthésie, chirurgie vasculaire, orthopédie...) et les départs annoncés, actuellement non compensés, rendent l'activité difficile à maintenir à un haut niveau d'exigence.

La maternité de l'hôpital est aussi menacée de fermeture temporaire car elle n'a pas d'anesthésiste. Le conseil municipal de LE FOLGOËT déplore ces décisions qui fragiliseraient le Centre Hospitalier de Landerneau et qui remettraient en cause l'offre de soins de proximité et de qualité à laquelle la population de notre territoire a droit.

Il demande par conséquent le maintien de l'ensemble de l'offre de soins existante, la mise en œuvre des recrutements nécessaires à son bon fonctionnement, la pérennisation de l'existence du Centre Hospitalier de Landerneau en tant que pôle de proximité.

Il tient donc à alerter Madame Agnès FIRMIN-LE BODO, Ministre déléguée en charge de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, de son inquiétude face aux difficultés du Centre Hospitalier de Landerneau, relayant ainsi celle des professionnels.

Avec ce vœu, les élus du conseil municipal de LE FOLGOËT tiennent à souligner leur pleine mobilisation et l'attachement de toute la population au Centre Hospitalier de Landerneau et à l'ensemble de ses personnels, soignants et non soignants.»

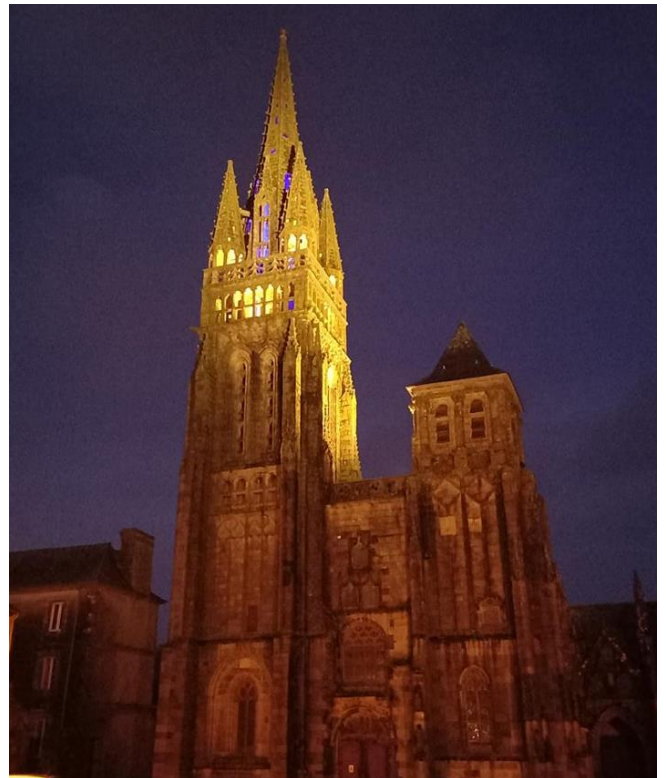
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la motion présentée ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Départ de Patrick ROUDAUT.

A – Basilique - Eclairage

Début des travaux de pose des projecteurs pour mise en lumière du clocher de la basilique le mercredi 15 mars. Réalisation des réglages le jeudi 23 mars 19h avec Philippe MOUEZY de chez WE-EF Lumière.



B – Parcours sportif

L'ensemble des agrès a été posé la semaine dernière et en ce début de semaine. Le parcours est disponible aux sportifs.



C – Quartier des Oiseaux : Point sur l’avancement de chantier

L’ensemble des réseaux humides (AEP, EU et EP) est posé. Les éclairages publics ont été changé et sont en service.

S12 : réalisation des stationnements en pavés béton

S13 (27 au 31/03) : Fin de pose des bordures (rue des Fauvettes et des Alouettes)

S14/15 : Enrobé sur chaussée (probablement partiellement (Tourterelles et Fauvettes))

S17 (Fin avril, peut-être avant) : Fin de chantier





D – rue de la Gare – Terrain ancien atelier communal

Le voisin demande à acheter une partie de la parcelle en limite de propriété, pour deux raisons :

- 1) Cela lui permettrait de désenclaver son arrière de jardin
- 2) Son raccordement électrique est actuellement sur la parcelle de l'ancien atelier

La cession de 2m de largeur permettrait de résoudre le problème de servitude qui devrait être acté dans le contrat de cession du terrain.

La bande de terrain cédée le serait au prix de vente du terrain constructible.

La validité de l'évaluation des domaines étant d'une année, une nouvelle saisine sera nécessaire préalablement à la vente.

E – Atelier communal : Inauguration

La date d'inauguration de l'atelier communal est fixée au vendredi 21 avril à 18 heures.

F – Projet Âges et vie

Le demandeur a présenté son projet à l'ABF pour avis. Il y a quelques modifications mineures à y apporter. Parallèlement à cela, la commune attend un second devis pour dévoiement des réseaux, opération indispensable à la mise en œuvre du projet.

G – Aménagement rues des Glycines et de Lanarvily

Une première partie du DCE a été transmise le lundi 13 mars dernier par le cabinet d'études 2LM. Après vérification des pièces, le dossier sera mis en ligne.

Les objectifs sont les suivants :

- Mise en ligne de la consultation : fin mars
- Fin de consultation : mi-mai (6 semaines)
- Choix du prestataire : fin mai
- Début de chantier : octobre 2023

H – Clic Info

L'association bénéficie actuellement d'un local d'un de ses adhérents pour assurer ses activités. Ce dernier va stopper son activité. L'association demande à la commune de lui fournir un local afin d'assurer sa pérennité.

I – Dépenses Energies

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des premières factures de gaz reçues avec les tarifs 2023.

Il indique que pour le site de la bibliothèque, pour une consommation de 10% supérieure au mois de janvier 2023, la facture est multipliée par quasiment 11 !!!

Concernant le complexe sportif, pour lequel il a été décidé de ne plus chauffer la salle de l'Iroise, pour une consommation de près de 4.5 fois inférieure, la facture est plus de deux fois supérieure à celle de la même période de l'année 2022. A consommation, identique à janvier 2022, la facture aurait été de plus de 2 000.00 €.

	BIBLIOTHEQUE		COMPLEXE SPORTIF	
	Consommation	Montant	Consommation	Montant
Janvier 2023	6 099	1 300.30 €	2 135	465.86 €
Janvier 2022	5 699	120.31 €	9 335	197.06 €

Pascal KERBOUL remercie les associations utilisatrices des sites pour leur compréhension et leur investissement dans cette mission de lutte pour la sobriété énergétique.

Pour ce qui est des factures d'électricité, les premières facturations sur la consommation 2023 sont parvenues ce jour en mairie.

L'analyse de la consommation électrique du site du complexe sportif entre janvier 2022 et janvier 2023 montre qu'une réduction de la consommation de 67% entraînant une hausse du prix de 95%.

A consommation, identique de l'année dernière, la facture aurait été de 7 640 € !!!

	COMPLEXE SPORTIF	
	Consommation	Montant
Janvier 2023	7 292	4 572.00
Janvier 2022	12 186	2 346.00

J – Parc photovoltaïque – Enquête publique

Pascal KERBOUL informe les membres de l'assemblée que l'enquête publique a été abrogée en cours de consultation, suite à concertation entre les services préfectoraux, EDF Energie renouvelable, la CLCL et la Commune, du fait d'une erreur de procédure administrative de la part des services préfectoraux et en aucun cas du fait de l'opposition municipale comme certaines personnes pourraient le laisser penser. Elle est reportée de quelques mois.

K – Opération nettoyage de printemps

Une demi-journée d'opération de nettoyage de printemps sera organisée le samedi 15 avril après-midi, de 14 h à 16h30. Les participants sont conviés à se présenter à la salle Yves Bleunven à 13h45.

L – Commémoration du 8 mai

Une cérémonie particulière aura lieu cette année, 80^{ème} anniversaire de la chute de 3 pilotes anglais abattus sur la commune. Une cérémonie en leur honneur, en présence d'une partie de leur famille venue d'Angleterre, d'Ecosse, d'Afrique du Sud et de Rhodésie notamment, sera organisée.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à y participer.